



République  
Française

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département de  
Seine  
et Marne

De la Commune de **FAREMOUTIERS**

**Nombre de membres**

*Séance du 21 mars 2024*

Afférents au Conseil  
Municipal : 23

En exercice : 21

Qui ont pris part à la  
délibération : 19

**L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars, à 20 heures**

**Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CAUX Nicolas, Maire.**

**Date de la  
convocation :**  
12/03/2024

**Présents** : Nicolas CAUX, Marie-Claude POVIE, Benjamin PARAVY, Nathalie DEPLANQUE-BOULLERET, Didier COLIN, Isabelle TARQUIN, Sonia HABAY, Alain BENOIST, Lysiane CAVIC, Frédéric BOUIGE, Isabelle AUBERTIN, Bertrand CHIGOT, Donatienne PIPART, Marie-Thérèse LEMAY, Frédéric COIBION

**Pouvoirs** :

Muriel BERNARD a donné pouvoir à Marie-Claude POVIE  
Bruno DUMONT a donné pouvoir à Isabelle TARQUIN  
Michel CLOUET a donné pouvoir à Donatienne PIPART  
Cindy BERTOT (MAYEUR) a donné pouvoir à Sonia HABAY

**Secrétaire de séance** : Marie-Claude POVIE

**Délibération n°2024/008**

Objet de la délibération : **BUDGET MAISON MEDICALE : VOTE DU BUDGET UNIQUE  
2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612.1 et suivants et L2311.1 à 2343.2 et l'article L5217-10-6

Vu le budget présenté lors de la réunion de la commission des finances du 5 mars 2024 et de la transmission de ce même budget à l'ensemble des membres du conseil municipal le 5 mars 2024, équilibré comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	78 379.70 €	78 379.70 €
Investissement	53 294.36 €	53 294.36 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte, par chapitre le budget 2024 de la maison médicale et autorise la Maire à procéder aux virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7.5% en fonctionnement et de 7.5% en investissement.

Le Maire,  
Nicolas CAUX



Le secrétaire de séance  
Marie-Claude POVIE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. C. Povie", written over a faint horizontal line.